VOLUME 3 - N°5

Juin 2014

INFO

VILLE DE MONT-ROYAL

VILLE DE MONT-ROYAL

TOWN OF MOUNT ROYAL

DES MONTEROIS À L'HONNEUR

Voir pages 10 et 11

Des roses pour souligner la journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Une délégation d'élus de villes africaines nous a rendu visite en mai dernier

Les Monterois redécouvrent leur ville à vélo - Tour familial 2014

SOMMAIRE

03 MOT DU MAIRE
LES DOSSIERS DE L'HEURE

04 DES NOUVELLES DE VOTRE VILLE
LA DETTE EN QUELQUES LIGNES
CONSULTATION PUBLIQUE
LES SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

08 ENVIRONNEMENT
TROUSSES D'ÉCONOMIES D'EAU ET D'ÉNERGIE
ARROSAGE EXTÉRIEUR
RUCHE URBAINE

10 HOMMAGE À DES MONTEROIS
TROPHÉE ARTHUR-S.-LIBMAN
TROIS CITOYENS DE L'ANNÉE
L'OR POUR CATHERINE WARD
LIVRET HOMMAGE AUX SPORTS

12 AGRILE DU FRÊNE
PLAN D'ACTION POUR VMR
COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES

13 GALERIE TRAM 2014
DON DE SCULPTURES À LA BIBLIOTHÈQUE

14 CENTRE DE BÉNÉVOLAT
HORAIRE D'ÉTÉ
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR
CODE RED

16 UTILE
PRÉVENTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE
NOUVEAU GUIDE DES COLLECTES
PROJET PILOTE - COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

18 RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

INFO VILLE DE MONT-ROYAL Vol.3 N°.5

PRODUCTION Direction des affaires publiques et du Greffe
COORDINATION Alain Côté
RÉDACTION Charles Cyr, Mélissa Archambault
COLLABORATION Diane Ardouin, Nadine Bourgeois, Ava Couch, Denis Chouinard, Chantal Galarneau, Bonnie Hill, Frédéric Legault, Louise Léonard, Corinne Lepont, André Maratta, Jacques Mc Donald, Matthew McRae, Dominique Pagé, Maria Perrotta, Érick Pinon, Nathalie Rhéaume, Isabel Tardif, Alexandre Verdy et Daniel Verner, ainsi que le maire Philippe Roy.

RÉVISION ET TRADUCTION Louise Beaudoin, Craig Schweickert, Textualis
PHOTOS Agence canadienne des aliments, Mélissa Archambault, Bénédicte Brocard, Nathalie Guimond
CONCEPTION GRAPHIQUE Graphiques Edit
ILLUSTRATION P. 07 : Mélissa Archambault
IMPRESSION Impression Expo
Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec, ISSN 1481-7772

INFO VILLE DE MONT-ROYAL est distribué gratuitementdans tous les foyers et les entreprises de Mont-Royal par Postes Canada. Imprimé avec des encres inoffensives pour l'environnement sur du papier éco-responsable certifié FSC.

Visitez notre site web au **www.ville.mont-royal.qc.ca**

Trouvez-nous également sur Facebook et suivez le maire Philippe Roy sur Twitter (@PhilippeRoy_VMR) !

PAGE COUVERTURE:

MERCI À NOS BÉNÉVOLES!

Le Barbecue annuel pour les bénévoles est l'occasion pour le conseil municipal de saluer tous les Monterois qui ont généreusement consacré temps et énergie à la communauté.

Mot du maire

LES DOSSIERS DE L'HEURE

Alors que l'été et la chaleur s'installent à Mont-Royal et que, pour plusieurs, les vacances sont imminentes, il m'apparaît pertinent de revenir sur les grands dossiers qui occupent actuellement vos élus.

D'abord, un vaste projet de consultation municipale sur l'urbanisme et le patrimoine devrait se réaliser dès cet automne. Au programme : sondage général, consultations à petite et grande échelle, conférences d'expert, comité spécial et groupes témoins. Tout sera mis en œuvre pour écouter ce qu'ont à dire les Monterois et les Monteroises sur l'enjeu important que constitue l'urbanisme en domaine privé. L'occasion sera belle, également, de réfléchir sur le chemin parcouru jusqu'ici par la Ville tout comme sur les prochaines étapes à anticiper. La vision de Frederick G. Todd nous inspire-t-elle toujours? Les outils et règlements dont s'est pourvue la Ville au fil des décennies reflètent-ils encore les aspirations de ses résidents ? Nous en discuterons ensemble et prendrons le temps de bien faire le tour de la question.

Autre dossier d'importance pour la municipalité : le projet de nouveau centre sportif. Quoique nous soyons encore en mode analyse et qu'aucune décision n'ait été prise en termes de réalisation et de financement quant aux aspects les plus imposants du projet, une première phase, mineure mais significative, verra tout de même le jour d'ici le printemps 2015. En effet, le conseil municipal a acquiescé à la rénovation complète du chalet actuel de la piscine municipale. Deux autres phases éventuelles, sur lesquelles nous nous penchons en ce moment, consistent à rénover le centre des loisirs existant (phase 2) et la construction d'un bâtiment, qui abriterait une nouvelle piscine intérieure et d'autres plateaux sportifs (phase 3). Le conseil s'assurera d'avoir le soutien de la population avant d'entamer cette dernière phase.

Parlant de rénovation, il est à noter qu'un projet de tout autre ordre amorce présentement sa phase finale : la rénovation de la salle Royalmount de l'hôtel de ville. Au terme de ces travaux, les résidents et les associations municipales auront enfin accès à une salle multifonctionnelle à la fois accueillante et moderne, qui permettra d'élargir la gamme des activités et événements tenus à Mont-Royal.

Finalement, nous lancerons au début de l'été un projet pilote de collecte des résidus alimentaires dans 500 domiciles. Dans le cadre de ce projet appelé à s'étendre à la grandeur de la municipalité, les résidus alimentaires, placés dans des sacs en papier, sont déposés dans le bac vert de résidus de jardin. Par ce geste, Mont-Royal réaffirme sa volonté de diminuer au maximum la production de déchets sur son territoire et de manifester son profond respect de l'environnement.

Sur ce, je vous souhaite à tous et à toutes un bel été 2014. Je l'espère rempli de joie, de douce quiétude et de soleil.

Philippe Roy
philippe.roy@ville.mont-royal.qc.ca

Le conseil municipal de Mont-Royal : (de g. à d.) Daniel Robert, Erin Kennedy, Joseph Daoura, le maire Philippe Roy, John Miller, Minh-Diem Le Thi et Louis Dumont

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-ROYAL

ENSEMBLE POUR MIEUX VOUS SERVIR

Philippe Roy
Maire
Tél. : 514 734-2914 (bur.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
philippe.roy@ville.mont-royal.qc.ca

Joseph Daoura
Conseiller, district n° 1
Tél. : 514 734-2914 (bur.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
joseph.daoura@ville.mont-royal.qc.ca

Minh-Diem Le Thi
Conseillère, district n° 2
Tél. : 514 734-2914 (bur.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
minh-diem.lethi@ville.mont-royal.qc.ca

Erin Kennedy
Conseillère, district n° 3
Tél. : 514 345-9336 (rés.)
Téléc. : 514 345-9336 (rés.)
erin.kennedy@ville.mont-royal.qc.ca

John Miller
Conseiller, district n° 4
Tél. : 514 738-7155 (rés.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
john.miller@ville.mont-royal.qc.ca

Louis Dumont
Conseiller, district n° 5
Tél. : 514 735-3617 (rés.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
louis.dumont@ville.mont-royal.qc.ca

Daniel Robert
Conseiller, district n° 6
Tél. : 514 734-2914 (bur.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
daniel.robert@ville.mont-royal.qc.ca

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-ROYAL :

CALENDRIER 2014

La séance du conseil municipal se déroule habituellement le dernier lundi de chaque mois, sauf en cas de jour férié. Les séances se tiennent à 19 h, à l'hôtel de ville, situé au **90, avenue Roosevelt.**

14 juillet
18 août
15 septembre
27 octobre
24 novembre
15 décembre

LA DETTE DE MONT-ROYAL EN QUELQUES LIGNES

L'endettement total net à long terme de Mont-Royal est relativement stable : il est passé de 25 à 27 M$ dans les six dernières années.

Ces montants vous semblent considérables? Ne les laissez pas vous impressionner. Pour bien les comprendre, il importe de les maintenir dans leur contexte et ce qu'il faut surtout retenir de la dette, c'est qu'elle demeure faible en regard de notre richesse foncière uniformisée, qui a augmenté considérablement, quant à elle, à la faveur d'un marché haussier pendant la dernière décennie.

Ainsi, dans les faits, la dette est en constante diminution si on la compare à la valeur réelle de la Ville, qui affiche une croissance continue et substantielle. En calculant le ratio dette/richesse foncière uniformisée, nous constatons que l'endettement total de la Ville est passé de 0,60 % en 2008 à 0,42 % au 15 mai 2014.

Parmi les 16 municipalités constituant l'agglomération de Montréal, il s'agit de l'un des ratios d'endettement les plus bas.

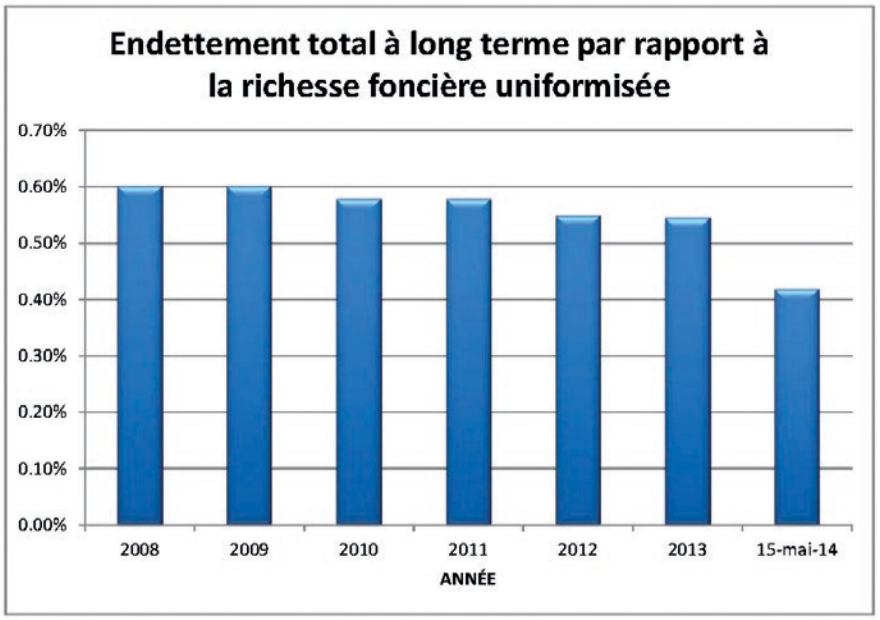

RÉSIDENCES ET TERRAINS PRIVÉS À MONT-ROYAL : ÇA SE DISCUTE!

En tant que résidente ou résident de notre belle ville, vous serez invité(e) cet automne à vous prononcer ouvertement sur les enjeux qui vous tiennent à cœur en matière d'urbanisme résidentiel et de protection du patrimoine, alors que sera entamée une vaste consultation publique sur ces deux sujets.

En effet, un exercice de réflexion mené par étapes vous permettra de discuter de la qualité de vie et de l'évolution de notre cité-jardin, en ciblant spécifiquement les résidences et terrains privés. Des sujets connus pour ne pas faire l'unanimité seront abordés, notamment quant aux maisons surdimensionnées ou à l'opposition entre le progressisme et le conservatisme en matière d'architecture locale. Toute opinion sera la bienvenue et tous les Monterois auront la chance de participer.

Il est à noter que les activités de consultation s'étaleront sur plusieurs mois : le conseil municipal entend vous offrir diverses façons de vous exprimer. Vous aurez ainsi l'occasion de faire valoir votre point de vue à plus d'une reprise, voire de le raffiner au fil des mois, et de bien en exposer les nuances.

Au terme de cet exercice, un rapport sera déposé au conseil municipal sur la base de la participation citoyenne dans le débat. Celui-ci servira de point de départ à un remaniement et une consolidation des règlements régissant les constructions, démolitions et rénovations domiciliaires ainsi que l'aménagement des terrains privés à Mont-Royal.

Gardez l'œil ouvert et assurez-vous d'être des nôtres! Des renseignements davantage détaillés au sujet de notre consultation publique devraient être diffusés dans les semaines suivant la rentrée, au moment d'en dévoiler le programme.

RETOUR SUR LES SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX :

UNE REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DE VOS RÉALITÉS

En novembre dernier, les électeurs Monterois qui ont eu l'opportunité de se rendre aux urnes auront pu constater une simplification de l'exercice de leur droit de vote. Dans les districts où les conseillers n'étaient pas déjà élus par acclamation, on remettait aux électeurs deux bulletins de vote seulement : hormis le maire, seul le conseiller ou la conseillère d'un district devait être choisi. À l'avenir, même dans le cas où tous les postes au conseil municipal devaient être comblés, il ne sera plus nécessaire de compléter sept bulletins. En plus de simplifier l'exercice du droit de vote, les coûts liés à l'organisation et à la tenue d'un scrutin s'en verront allégés.

Les six conseillers municipaux représentent désormais au sein du conseil la population d'une zone spécifique, au profit d'une proximité plus grande encore que par le passé. Le maire, bien entendu, demeure à la tête de l'ensemble des enjeux touchant la municipalité.

Cette décision de découper Mont-Royal en districts électoraux découle d'une obligation juridique qui impose aux municipalités de 20 000 habitants ou plus de diviser ainsi leur territoire. À la lumière de données démographiques indiquant une progression constante du nombre de nos résidents au point d'atteindre bientôt le seuil critique, le conseil a anticipé l'exercice de cette obligation en adoptant, dès sa séance d'avril 2012, le règlement n^{o} 1427, officialisant à Mont-Royal la création de six districts électoraux en accord avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. La délimitation s'est réalisée de la façon la plus équitable qui soit, en respectant les frontières géographiques (la voie ferrée, les axes routiers, etc.) et en équilibrant autant que possible le nombre d'électeurs dans chaque district, toujours à l'intérieur des balises de la Loi.

N'hésitez pas à communiquer avec l'élu de votre secteur pour lui faire part de vos observations et de vos questionnements concernant votre milieu de vie. Selon votre adresse de résidence, il peut être difficile pour vous de bien identifier le district auquel vous appartenez, particulièrement si votre propriété s'en approche des limites.

En cas de doute, nous vous invitons à consulter en ligne la liste des adresses par district, disponible via plusieurs pages relatives au conseil municipal dans la section *La municipalité* de notre site web, ou à communiquer avec nous au 514-734-3021 ou au 514-734-3026.

LES SIX DISTRICTS DE MONT-ROYAL

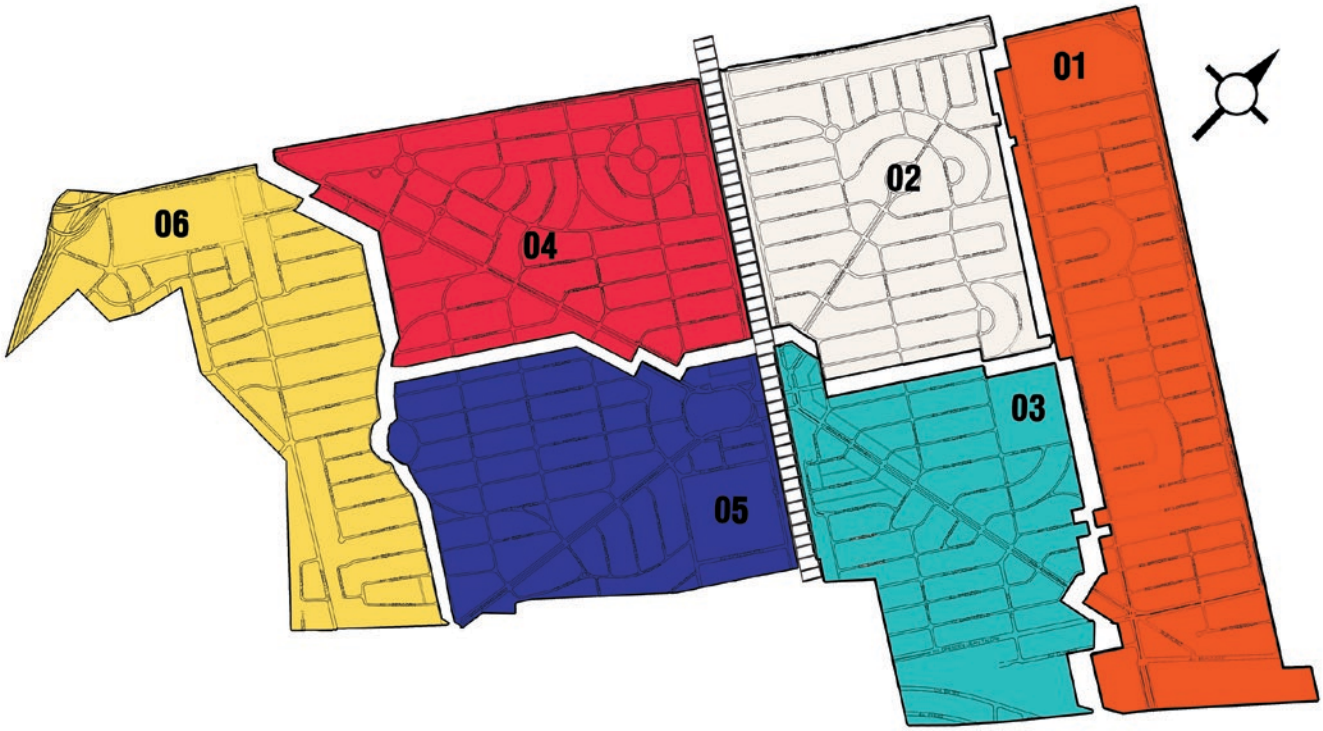

Le **DISTRICT 1** correspond aux limites est de la ville et englobe notamment toute la zone comprise entre le chemin Rockland et le boulevard de l'Acadie. On y trouve entre autres le Centre Rockland, l'école Pierre-Laporte et le centre commercial Beaumont. Ce district comprenait l'an dernier 1 989 électeurs et possède une superficie de 1,10 km².
Il est représenté par le conseiller **Joseph Daoura**.

Le **DISTRICT 2** s'étend de la voie ferrée jusqu'à proximité du chemin Rockland, et du chemin de la Côte-de-liesse jusqu'au sud de l'avenue Cornwall, à peu de choses près. On y trouve notamment la Résidence Russell et l'école Saint-Clément, édifice est. Ce district comprenait l'an dernier 2 482 électeurs et possède une superficie de 0,85 km².
Il est représenté par la conseillère **Minh-Diem Le Thi**.

Le **DISTRICT 3** s'étend aussi de la voie ferrée jusqu'à proximité du chemin Rockland et, en comprenant la moitié est du centre-ville, du nord de l'avenue Vivian jusqu'au secteur Bates/Ekers. On y trouve notamment les commerces aux environs du chemin Canora, le parc Mohawk et les ateliers municipaux. Ce district comprenait l'an dernier 2 537 électeurs et possède une superficie de 0,85 km².
Il est représenté par la conseillère **Erin Kennedy**.

Le **DISTRICT 4** s'étend de la voie ferrée jusqu'aux abords du chemin Saint-Clare (côté est), depuis le chemin de la Côte-de-liesse jusqu'au sud de l'avenue Kenaston, à peu de choses près. On y trouve notamment la Villa Armando et le fleuriste McKenna. Ce district comprenait l'an dernier 2 434 électeurs et possède une superficie de 0,94 km².
Il est représenté par le conseiller **John Miller**.

Le **DISTRICT 5** s'étend de la voie ferrée jusqu'aux abords du chemin Saint-Clare (côté est), depuis l'avenue Lazard jusqu'à la rue Jean-Talon, et englobe la majeure partie du centre-ville de Mont-Royal. On y trouve notamment l'hôtel de ville, le parc Connaught et la bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson. Ce district comprenait l'an dernier 2 022 électeurs et possède une superficie de 0,86 km².
Il est représenté par le conseiller **Louis Dumont**.

Le **DISTRICT 6** s'étend du côté ouest du chemin Saint-Clare jusqu'aux limites ouest de la ville, y compris le secteur industriel. On y trouve notamment le centre d'achat Lucerne et la synagogue de la Congrégation Beth-El. Ce district comprenait l'an dernier 2 162 électeurs et possède une imposante superficie de 2,94 km² à laquelle le secteur industriel contribue largement.
Il est représenté par le conseiller **Daniel Robert**.

Des solutions
POUR ÉCONOMISER EAU POTABLE ET ÉNERGIE

Dans le cadre du Jour de la Terre, 900 trousses d'articles économiseurs d'eau potable ont été mises en vente au comptoir de l'hôtel de ville. Sans compromettre votre confort, ces ensembles vous permettent de diminuer de façon significative votre consommation d'eau potable tout en consommant moins d'énergie électrique pour la chauffer.

Ces trousses sont offertes en trois modèles, jusqu'à épuisement des stocks, à des prix concurrentiels variant entre 10 $ et 20 $. Vous pouvez choisir entre une pomme de douche téléphone Earth Massage et deux pommes de douche fixes, la Earth Massage et la SAVA. Chaque ensemble contient également huit autres produits de qualité, dont des aérateurs de robinet et des pastilles de détection de fuites, qui vous feront économiser eau et énergie de façon notable.

En partenariat avec Hydro-Québec et Solutions Ecofitt, cette initiative s'intègre dans le *Plan local de développement durable de la Ville de Mont-Royal 2010 - 2015* dont l'un des objectifs est la réduction de 15 % de la consommation d'eau potable par rapport à l'an 2000.

LE SAVIEZ-VOUS?

LES QUÉBÉCOIS COMPTENT PARMI LES PLUS GRANDS CONSOMMATEURS D'EAU POTABLE AU MONDE

Au Québec, une personne consomme en moyenne plus de 386 litres d'eau potable par jour, soit 40 % de plus que la moyenne canadienne. Plus de 65 % de ce volume est utilisé dans la salle de bain, que ce soit pour la douche, le lavage des mains ou l'activation de la chasse d'eau. En modifiant ses habitudes de consommation quotidienne, on peut préserver cette ressource naturelle. Pour découvrir quelques astuces et participer au concours *Ma ville, c'est la plus bleue!*, consultez le site web de la 38e édition du Programme d'économie d'eau potable au **www.reseau-environnement.com/peep/**

Les trois trousses contiennent neuf produits de qualité, dont des aérateurs de robinet, des pastilles de détection de fuites et une pomme de douche à débit réduit.

Trousse n° 1

Pomme de douche téléphone Earth Massage.
Prix de détail : 66,80 $

Offerte au coût de
SEULEMENT
20 $
Taxes incluses.

Trousse n° 2

Pomme de douche fixe Earth Massage.
Prix de détail : 52,10 $

Offerte au coût de
SEULEMENT
15 $
Taxes incluses.

Trousse n° 3

Pomme de douche fixe SAVA.
Prix de détail : 46,01 $

Offerte au coût de
SEULEMENT
10 $
Taxes incluses.

Les trousses sont disponibles au comptoir de l'hôtel de ville, situé au 90, avenue Roosevelt, durant les heures habituelles de bureau.

Renseignements : 514-734-3021 ou 514-734-3026

Arrosage extérieur :
CONNAISSEZ-VOUS LA RÈGLEMENTATION?

C'est l'article 17 du règlement n° 1419 qui encadre l'arrosage extérieur. Assurez-vous de prendre connaissance de ses dispositions et ainsi éviter les pénalités!

S'arrimant au plan de développement durable de la ville, l'établissement d'un horaire pour l'arrosage extérieur vise essentiellement à réduire la consommation d'eau et à minimiser le gaspillage.

CONSEILS :

- Arroser en début ou en fin de journée permet d'éviter que l'eau ne s'évapore avant de pénétrer dans le sol. L'arrosage est ainsi bien plus efficace!
- Arroser la pelouse une seule fois par semaine, mais durant une longue période favorise la croissance de racines profondes contrairement à l'arrosage quotidien.

QUAND L'ARROSAGE EST-IL PERMIS?

L'article 17 stipule que, pour la période du 1er mai au 1er octobre, l'arrosage de la pelouse, des plantes ou d'autres végétaux ne sera permis qu'entre 6h et 8h et entre 18 h et 22 h les journées paires du calendrier, pour les immeubles ayant un numéro civique pair et les journées impaires du calendrier pour les immeubles ayant un numéro civique impair. Cependant, pour les immeubles munis d'un système d'arrosage automatique, l'arrosage se limitera de 3 h à 6 h le matin, les jours prescrits par leur numéro civique. *Pour les zones à dominance industrielle, au sens du Règlement de zonage n° 1310, la période est de 1 h à 6 h le matin.* Quiconque contrevient aux dispositions de ce règlement sera passible d'une amende à hauteur de 100$ pour une personne physique et de 200$ pour une personne morale, et ce en plus des frais.

COMMENT S'Y RETROUVER?

	Adresses PAIRES	Adresses IMPAIRES
AROSAGE AUTOMATIQUE (RÉSIDENTIEL)	Journées paires de 3 h à 6 h (Matin)	Journées impaires de 3 h à 6 h (Matin)
ARROSAGE MANUEL	Journées paires de 6 h à 8 h et de 18 h à 22 h	Journées impaires de 6 h à 8 h et de 18 h à 22 h

Note : *Les nouvelles pelouses, les surfaces ensemencées, nouveaux arbres et aux autres plantations majeures pourront par contre, être arrosées en tout temps.*

Le conseil muniscolaire édition 2014 en compagnie des membres de l'Association d'apiculture de McGill et du maire Roy

UNE RUCHE URBAINE À MONT-ROYAL

À la suite d'un pari réussi l'an dernier au terme des activités d'un premier conseil muniscolaire - composé de jeunes élus de sixième année placés sous la gouverne du maire Roy et provenant des écoles de notre territoire - une seconde cohorte a su mener son projet à bon port ce printemps. En effet, toujours dans un exercice destiné à reproduire les délibérations d'un véritable conseil municipal, une nouvelle équipe de douze jeunes conseillers s'est penchée sur l'enjeu environnemental de la protection des abeilles, une initiative qui s'est soldée par l'arrivée d'une première ruche urbaine à Mont-Royal.

Frappées depuis quelques années du syndrome d'effondrement des colonies et ce, partout dans le monde, les abeilles succombent en effet en grand nombre à un mal dont les causes demeurent nébuleuses. En milieu urbain, les abeilles semblent cependant mieux survivre, alors qu'elles disposent d'une plus grande variété de végétaux et sont moins exposées aux pesticides qu'en milieu rural. Mont-Royal, à ce chapitre, a beaucoup à offrir aux butineuses et souhaite leur faire une petite place, dans la foulée d'efforts similaires déployés récemment à Vancouver, à Toronto et déjà un peu partout à Montréal.

La ruche est installée depuis juin sur le toit de l'hôtel de ville. Les règlements de la Ville ont été amendés cet hiver pour en permettre l'arrivée sous certaines conditions. Il faut noter que les ruches en terrain privé demeurent interdites ; les résidents n'ont pas à craindre une prolifération d'abeilles sur le territoire.

La Ville a bénéficié d'une collaboration avec l'Association d'apiculture de McGill (AAM) et d'Apiguru inc., dont l'expertise a été mise à profit dans l'établissement d'une colonie. L'association universitaire a généreusement fait don des abeilles nécessaires à la Ville, question de voir le projet prendre son envol sous les meilleurs auspices, alors que la compagnie d'entretien professionnel a fait de même pour une ruche fabriquée des mains mêmes de son propriétaire.

Les abeilles butineront maintenant tout l'été à la grandeur du territoire de la municipalité, voire au-delà de ses limites, et devraient se montrer particulièrement friandes des fleurs de tilleul, une essence d'arbre qui forme 2,5 % de la forêt urbaine dans les aires publiques de Mont-Royal.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'HÔTEL DE VILLE DE VANCOUVER POSSÈDE UNE RUCHE SUR SON TOIT DEPUIS 2010.

L'apiculteur Branislav Babic implante la jeune colonie dans la nouvelle ruche

FAUT-IL CRAINDRE LES ABEILLES ?

Les abeilles, contrairement aux guêpes, ne sont pas agressives. Celles qui butinent de fleur en fleur devraient être laissées à elles mêmes, tout simplement, et non pourchassées. Elles ne réagiront pas à la présence de personnes qui gardent leurs distances sans les menacer.

Un excellent moyen de se faire attaquer consisterait à placer son doigt dans l'entrée de la ruche ou de jouer de quelque autre façon avec la structure. Comme cette dernière se trouve sur le toit de l'hôtel de ville, il est pratiquement impossible que quelqu'un puisse y accéder sans y être autorisé.

Trophée ARTHUR-S.- LIBMAN

Le 8 juin dernier, M. Jacques Valiquette recevait le *Trophée Arthur-S.-Libman* des mains du maire Philippe Roy et de la conseillère Erin Kennedy à l'occasion du Barbecue pour les bénévoles. C'est à l'égard de son implication au sein de **l'Atelier Nouveaux Horizons**, un groupe de retraités qui prennent beaucoup de plaisir à fabriquer des objets de bois, que ces honneurs lui sont décernés. M. Valiquette s'est notamment illustré dans toutes les opérations courantes de l'organisme, de la formation des nouveaux membres au financement des activités de l'atelier. On ne compte plus les foyers monterois qui ont bénéficié de l'enthousiasme et du savoir-faire sur l'art du travail du bois, de M. Valiquette face à des problèmes de réparation et d'entretien de leurs meubles. Bravo pour cet honneur bien mérité!

Pour en savoir davantage sur l'atelier, veuillez consulter le site web à l'adresse **ateliernouveauxhorizons.webs.com**

M. Jacques Valiquette, lauréat du trophée Arthur-S.-Libman salué par les élus de Mont-Royal

ASSOCIATION MUNICIPALE DE MONT-ROYAL (AMMR)

Citoyens de l'année 2014

C'est à l'occasion de son assemblée annuelle qui s'est tenue le 4 juin dernier, à l'hôtel de ville de Mont-Royal, que l'Association municipale de Mont-Royal (AMMR) a honoré trois Monterois à titre de citoyens de l'année.

Félicitations à M^{me} Caroline Emblem et à MM. Cliff Carrie and Emsey Elkas!

Les trois citoyens de l'année en compagnie de M. Jacques Mc Donald, président de L'AMMR

Une cérémonie en l'honneur de
CATHERINE WARD

Plusieurs personnes, dont le maire Philippe Roy et Nicholas Stevens, ancien entraineur de Catherine Ward au niveau local se sont réunies le dimanche 11 mai, devant l'aréna municipal pour honorer cette médaillée d'or en hockey féminin aux Jeux olympiques de Sotchi. La jeune athlète monteroise s'est vu décerner un certificat honorifique par le président de l'association de hockey mineur MRO, Michel Delisle. On a également dévoilé pour l'occasion une large bannière à son effigie. Celle-ci sera déployée à l'aréna, où la défenseuse a entamé sa carrière de hockeyeuse. La cérémonie a été suivie d'un barbecue, qui s'est déroulé dans une ambiance des plus conviviales. ***Go Catherine Go!***

Coup de chapeau à la médaillée d'or Catherine Ward!

Livret Hommage aux sports
BÉNÉVOLES DU MILIEU SPORTIF ET ATHLÈTES HONORÉS!

Partie intégrante de la dynamique de vie à Mont-Royal, le sport rassemble des gens de tous les horizons partageant cette passion commune. Entrepris à l'occasion du centenaire de la Ville, le livret *Hommage aux sports* célèbre celles et ceux qui se sont illustrés dans différentes disciplines sportives, que ce soit en tant qu'athlète ou bénévole. *Hommage aux sports* trace le portrait de personnalités qui, de par leur profond engagement, ont su valoriser et bonifier les multiples programmes sportifs offerts à Mont-Royal.

Procurez-vous dès maintenant cet ouvrage au comptoir du centre des Loisirs ou de l'hôtel de ville. Il se vend au prix de 5 $ jusqu'à épuisement des stocks.

Hommage aux sports / Honoring The Sports
SAVIEZ-VOUS QUE... / DID YOU KNOW THAT...
Trophées / Trophies
La Ville de Mont-Royal a créé plusieurs trophées et écussons pour reconnaître les équipes sportives et les réalisations des athlètes et bénévoles.
The Town of Mount Royal created many trophies and badges to recognize the sports teams and the accomplishments of athletes and volunteers.
HAPPINESS IS... HOCKEY
Town of Mount Royal
House League Hockey
TÉMOIGNAGE
Boivin, Pierre
Ex-président Club de Hockey, Les Canadiens de Montréal

DEVENEZ ACCOMPAGNATEUR DE TANDEM

Un citoyen de la ville de Mont-Royal atteint de cécité est à la recherche d'un partenaire pour piloter un tandem. Adepte de cyclisme depuis de nombreuses années, ce Monterois recherche un coéquipier qui sera en mesure de parcourir au minimum 50 km par escapade.

Les personnes intéressées par ce défi sont invitées à contacter Harry par téléphone au 514 737-8884

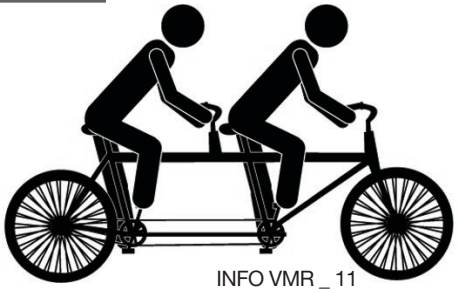

AGRILE DU FRÊNE :
MONT-ROYAL PREND SOIN DE SES ARBRES

Détecté pour la première fois au Canada en 2002, l'agrile du frêne est un coléoptère importé d'Asie qui n'a que peu d'ennemis naturels en Amérique du Nord. À l'état de larve, il se loge et se nourrit sous l'écorce des frênes, toutes essences confondues, ce qui en fait un insecte extrêmement destructeur. Selon les chercheurs du Service canadien des forêts (SCF), tout peuplement de frênes sera mort dans un délai de quatre ans suivant l'infestation.

Afin de combattre ce fléau, les Services techniques ont procédé, en 2012 et 2013, à un échantillonnage de frênes dans divers quartiers de la ville pour déceler les arbres infestés. Les résultats se sont avérés concluants puisqu'on n'a trouvé aucun sujet atteint. Suivant les recommandations du SCF et de l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments), un traitement biologique respectant les normes de gestion des pesticides sera administré au début de l'été. Des 389 frênes que comptent les espaces verts publics du territoire monterois, un peu plus de 300 pourront être traités sur une période de 2 ans.

DES FRÊNES SUR VOTRE TERRAIN ?

Les autorités municipales vous invitent à faire preuve d'une grande vigilance si vous possédez des frênes sur votre terrain. Au stade larvaire, l'agrile forme des rainures ressemblant à la lettre « S » sous l'écorce de l'arbre. Lorsqu'il se transforme en coléoptère, l'éclosion laisse une marque en forme de « D » inversé mesurant entre 3,5 mm et 4 mm. Si vous suspectez une infestation, communiquez avec les Services techniques, au **514 734-3054,** pour connaître la marche à suivre. De plus, vous trouverez des informations supplémentaires sur l'agrile du frêne ainsi que sur les traitements en cliquant sur l'icône de l'agrile de la page d'accueil du site web de la ville, à l'adresse **www.ville.mont-royal.qc.ca**

À quoi ressemblent les feuilles d'un frêne?

INTERDICTION
DE TRANSPORTER DU BOIS

Étant donné la progression de cet insecte nuisible, il est interdit, par décret du gouvernement fédéral, de transporter les branches de 2,5 cm (1 po) de diamètre et plus, des bûches et des troncs d'arbre, toutes essences confondues. Les déposer dans le bac vert destiné aux résidus de jardin ou dans les ordures ménagères est également prohibé.

QUE FAIRE DE VOS BRANCHES ?

Afin de vous départir de vos branches, sachez que la Ville offre sans frais, du 3 avril au 25 septembre 2014, une collecte de branches répondant à certains critères. En effet, les branches de diamètre supérieur à 2,5 cm (1 po) et inférieur à 15 cm (6 po) seront ramassées gratuitement. Elles doivent être déposées de façon ordonnée, les bouts coupés face à la rue, après 19 h, la veille de la collecte ou avant 7 h, le jour de la collecte. Le nombre est limité à 5 branches de 2,5 m (8 pi) de long et le volume à 60 cm (2 pi) x 60 cm (2 pi) x 2,5 m (8 pi). Les branches de grand format ou excédant la quantité permise peuvent être récupérées toute l'année aux frais du propriétaire.

Pour faire une demande ou obtenir plus de renseignements, veuillez appeler la ligne Info collectes au **514 734-4123.** Précisons que seules les demandes reçues avant le mercredi midi pour la collecte du jeudi seront traitées.

RAPPEL

Pour procéder à l'abattage d'un arbre dont la circonférence, mesurée à 1 m du sol (3,3 pi), est supérieure à 31 cm (12 po), vous devez obtenir au préalable un permis auprès de la Ville. Vous pouvez obtenir le formulaire de demande de permis dans la section *Formulaires et publications* au **www.ville.mont-royal.qc.ca**

N.B. *Cette collecte spéciale est offerte exclusivement aux propriétaires et non aux entrepreneurs-jardiniers. Ces derniers doivent déchiqueter et éliminer eux-mêmes les branches qu'ils coupent et les copeaux.*

GALERIE TRAM 2014

DORIS BOUCHARD
Frida Khalo, Acrylique

DANIELLE ZAÏKOFF
Météorite, Acrylique

TRAM AVEC DES WWW…

La Table ronde sur l'art de Mont-Royal (TRAM) cultive sa présence sur le web depuis plus de 3 ans, tant en français qu'en anglais. Jetez un coup d'œil à leur site pour vous renseigner sur les plus récents succès de l'association aussi bien que sur les expositions et activités en cours. Profitez-en pour apprendre comment devenir membre !

Bien entendu, l'essentiel du site est consacré aux artistes eux-mêmes : une cinquantaine de membres y présentent leur biographie artistique, qu'ils illustrent de quelques-unes de leurs œuvres.

Visitez TRAM dès aujourd'hui au www.artmontroyal.org. Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec l'association à info@artmontroyal.org ou en composant le 514 341-5973.

Marc Belcourt, résident de Mont-Royal, a fait don à la bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson de sculptures de feue son épouse, Lorraine Schoeb Belcourt, en avril dernier.

Mme Schoeb Belcourt, une artiste pluridisciplinaire de grand talent, aura su exprimer dans la sculpture sur pierre une grande sensibilité. Ses œuvres s'ajoutent à la collection permanente d'art public de la Ville et peuvent être admirées en tout temps pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

« Douces et divines Naïades »,
l'une des sculptures données à la bibliothèque par M. Marc Belcourt

ANDREE DE SEVE
Masais nº 4, Aquarelle

PARCE QU'UN PETIT COUP DE POUCE, ÇA FAIT CHAUD **AU COEUR**

Le Centre de bénévolat de Ville Mont-Royal a été fondé en 2000 à l'initiative du CLSC, avec l'appui de la Ville et des citoyens déjà impliqués dans la communauté. C'est un organisme sans but lucratif mis sur pied pour offrir des services complémentaires aux services existants afin de répondre aux demandes d'entraide, d'écoute et de présence auprès des aînés et des personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente.

Toute l'action du Centre repose sur les épaules des coordonnatrices et des bénévoles dévoués et engagés.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles. Si le coeur vous en dit de vous rendre disponibles quelques heures à l'occasion ou sur une base régulière, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons !

Communiquez avec nous au **514 734-2923.** Site web : **vmr-benevoles-tmr.com**

En mai dernier, notre page Facebook en français franchissait le cap déterminant des 1 000 supporters.

Au-delà du fait que la Ville se réjouisse bien entendu de cette cote d'amour virtuelle - un résultat que plusieurs municipalités similaires à nous en termes de population peinent d'ailleurs à atteindre - cette progression est par ailleurs très positive à la lumière d'une étude publiée à l'automne 2012 par villesvirtuelles.ca quant à la pénétration du web 2.0 dans les administrations municipales.

Moins connue, la Ville possède également une page Facebook en anglais.
Qu'on se le dise!

HORAIRE D'ÉTÉ
BUREAUX MUNICIPAUX

DU 23 JUIN AU 29 AOÛT 2014

TOUS LES BUREAUX MUNICIPAUX :
De 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

Ateliers municipaux (du 23 juin au 29 août 2014) bureaux administratifs
de 7 h à 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 13 h le vendredi.

Après 13 h le vendredi, les appels seront transférés automatiquement à la Sécurité publique de Mont-Royal au 514 734-4666.

Centre des loisirs - bureaux administratifs :
de 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.
Comptoir des inscriptions :
de 8 h à 16 h 15 du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h 45 le vendredi.

Bibliothèque :
à partir du lundi 23 juin et jusqu'au dimanche 31 août inclusivement :
Du lundi au jeudi : de 10 h à 21 h, le vendredi : de 10 h à 18 h.
Samedi et dimanche - fermée.

Notez que la bibliothèque sera fermée les 24 juin, 1er juillet ainsi que le 1er septembre.

HORAIRE CENTRE DES JEUNES DE MONT-ROYAL

LIEU : CENTRE DES LOISIRS
Renseignements : 514 734-4111
Du 29 juin au 29 août 2014
Jeudi : 15 h - 22 h / Vendredi : 15 h - 22 h / Samedi: 15 h - 22 h

LE CLUB 8-12

LIEU : CENTRE DES LOISIRS
Renseignements : 514 734-4111 / 514 734-3027
Le Club des 8-12 est un programme destiné aux jeunes de 8 à 12 ans qui se déroule au Centre des jeunes. Le Club est fermé pour l'été à partir du 22 juin et reprendra ses activités à l'automne (7 septembre).

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

RAPPEL : L'entreposage à l'extérieur en zone résidentielle est interdit

L'entreposage extérieur regroupe quatre catégories :

- Matériel roulant en bon état, machinerie, roulottes et embarcations destinés à la vente;
- Produits finis ou semi-finis;
- Pièces d'équipement et matériaux de construction;
- Produits et matériaux en vrac, silos et réservoirs.

Le Règlement de zonage nº 1310 prévoit une amende de 250 $ par jour, plus les frais administratifs en cas de non-respect. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter ce règlement sur le site web **www.ville.mont-royal.qc.ca**

CODE RED®

Inscrivez-vous en tout temps!

En décembre 2013, la Ville a fait l'acquisition de CodeRED, un système de messagerie automatisé permettant de joindre facilement et rapidement les citoyens en cas d'urgence. Vous n'êtes pas certain de figurer dans notre base de données ou vous désirez mettre à jour vos coordonnées? Il est possible d'ajouter ou de modifier vos renseignements personnels en tout temps. Il vous suffit de cliquer sur le logo de CodeRED sur la page d'accueil de notre site web, au **www.ville.mont-royal.qc.ca,** pour remplir le formulaire.

SENTIERS PIÉTONNIERS PARCS

CYCLISTES + PIÉTONS = RISQUES D'ACCIDENT

La Sécurité publique de Mont-Royal demande la collaboration des cyclistes et des planchistes afin de respecter la signalisation en vigueur dans les parcs de la ville et de ne pas emprunter les sentiers piétonniers.

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ!

Sécurité publique de Mont-Royal : 514 734-4666

72 HEURES

VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

PRÉPAREZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

Prenez connaissance des trois étapes de la préparation :

CONNAISSEZ les risques

PRÉPAREZ un plan

AYEZ une trousse

Renseignements supplémentaires : Preparez-vous.ca
1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

STATIONNEMENT DE 4 HEURES
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-ROYAL

Sauf indication contraire, il est interdit de stationner de façon continue pendant plus de 4 heures sur le territoire de Mont Royal. Le règlement prévoit même une présomption de stationnement continu de la part du conducteur dans le cas où le véhicule serait utilisé mais stationné de nouveau au même endroit ou dans le même quadrilatère.

Cette présomption vise à assurer la libre circulation des véhicules d'urgence en tout temps, à faciliter l'entretien des rues, à augmenter l'efficacité des patrouilleurs et des policiers lors des patrouilles et à préserver le cachet de Mont-Royal.

PERMIS - STATIONNEMENT DE NUIT

La règle du stationnement de 4 heures est appliquée par les patrouilleurs de la sécurité publique. Toutefois, vous pouvez obtenir un permis de stationnement si vous ne pouvez stationner dans votre allée en raison de travaux ou si vous avez des visiteurs.

Détenteur : Le permis est délivré en regard d'un véhicule et d'une adresse spécifique.

Durée du permis : Trois nuits consécutives, valide entre minuit et 8 h.
Après 8 h, la règle du stationnement de 4 heures s'applique.

Limite : 9 permis par mois par véhicules
Les permis sont gratuits

RENSEIGNEMENTS : 514 734-4666. Sécurité publique de Mont-Royal, 10, avenue Roosevelt

UN ÉTÉ SOUS LE SIGNE DE LA PRÉVENTION
POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Actif tout au long de l'année, le Service de sécurité publique ne fera pas relâche durant la période estivale. Plusieurs activités visant à promouvoir de bonnes pratiques de protection du citoyen ont déjà eu lieu depuis le début de 2014.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AUX PROGRAMMES DE PRÉVENTION
En collaboration avec le Service de sécurité incendie de Montréal, le Service de sécurité publique a tenu, en avril dernier, à la Résidence Douglas, une conférence de sensibilisation à la prévention du crime et des incendies. Les agents ont livré de précieux conseils aux aînés afin qu'ils soient en mesure d'agir promptement en situation d'urgence.

On a également entamé, ce printemps, une tournée des Centres de la petite enfance (CPE) afin de promouvoir le *Carnet d'identité,* un outil facilitant la recherche d'enfants en cas de disparition. Ce carnet, remis aux parents, comporte une photographie récente de l'enfant de même que son empreinte digitale. Ces renseignements demeurent confidentiels et ne sont utilisés dans aucun autre cadre. Au total, les parents de plus de 240 enfants seront informés de ce programme.

RETOUR DE LA PATROUILLE À VÉLO
Dès le 23 juin, des patrouilleurs à vélo sillonneront les rues de Mont-Royal afin de renseigner les citoyens sur les gestes à poser pour prévenir les crimes à domicile et dans les véhicules. Ils leur rappelleront également divers règlements municipaux portant notamment sur l'arrosage des pelouses et les collectes. On pourra, à cette fin, leur délivrer des billets de courtoisie. La patrouille tiendra également des activités dans les parcs et les camps de jour visant à informer les cyclistes sur les habitudes de conduite à adopter pour réduire les risques d'accident.

UN SÉJOUR À L'EXTÉRIEUR? PARTEZ L'ESPRIT TRANQUILLE!
La Ville offre un service gratuit de surveillance de domicile. En votre absence, un patrouilleur vérifie l'extérieur de votre domicile à raison de deux fois par semaine. Il s'assure que les portes sont bien verrouillées, que le courrier est ramassé et conservé et qu'il n'y a eu aucun vandalisme. Il faut tout de même faire preuve de vigilance et donner une impression de présence dans la maison. Laisser un éclairage à l'intérieur de votre demeure est une bonne astuce.

Des questions? Vous pouvez joindre le Service de sécurité publique en tout temps, au **514 734-4666.**

500 MÉNAGES PARTICIPENT AU PROJET-PILOTE DE COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Lancé au début de l'été auprès de quelque 500 ménages des districts électoraux numéros 2 et 3, le projet pilote de collecte des résidus alimentaires se poursuivra jusqu'à la mi-novembre.

Les participants ont reçu une trousse de départ comprenant un bac de comptoir, un ensemble de dix sacs en papier à doublure en cellulose et un mode d'emploi détaillé. Ils sont invités à trier leurs déchets afin de récupérer au maximum les résidus alimentaires, qui seront ensuite acheminés vers un centre de compostage. En posant des gestes concrets au quotidien, les résidents prendront pleinement part à la diminution de l'empreinte écologique de Mont-Royal.

Durant cette période d'essai, la collecte est jointe à celle des résidus de jardin. Les sacs en papier contenant les matières organiques doivent être déposés dans les bacs verts en vue de la collecte du mercredi. À l'issue de cette phase d'essai, on évaluera les besoins en vue de la mise en place d'une collecte permanente sur l'ensemble du territoire résidentiel de la ville.

FAITS SAILLANTS

En 2010, les municipalités du Québec ont généré quelque 4,4 millions de tonnes de matières organiques, dont 1,3 million sont attribuables aux résidus verts et alimentaires. Douze pourcent de ces matières ont été recyclées par compostage, soit 155 000 tonnes selon les données recueillies par RECYC-QUÉBEC.

RECYC-QUÉBEC. *Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec (révisé en mai 2013)*, www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Bilan_2010_2011_GMR_Final.pdf

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR…

Un guide pratique pour mieux gérer vos matières résiduelles

Comment placer vos bacs en vue d'une collecte? Quels sont les types de contenant permis pour la collecte des ordures ménagères? Quelles sont les diverses collectes offertes sur demande? Les réponses à toutes ces questions sont consignées dans un seul document à conserver : le *Guide sur la collecte des matières résiduelles.* Cette mine de renseignements utiles vous aidera à gérer vos déchets, qu'il s'agisse des matières recyclables, des résidus de jardin, des déchets volumineux et bien plus encore.

Votre participation au tri des déchets a permis de détourner des sites d'enfouissement 50 % du tonnage des matières résiduelles provenant de la ville de Mont-Royal. Tout en vous outillant davantage pour intégrer aisément ces gestes écoresponsables à votre routine quotidienne, ce guide favorisera l'atteinte de l'objectif de récupération de 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des produits encombrants d'ici 2019.

Le ***Guide sur la collecte des matières résiduelles*** sera distribué dans tous les foyers et commerces de Mont-Royal au début de l'été 2014.

LE RECYCLAGE PREND SA PLACE DANS LES PARCS ET AU CENTRE-VILLE

Depuis peu, des corbeilles nouveau genre destinées au recyclage ont fait leur apparition dans le paysage monterois. Plus grandes, mieux identifiées et encore plus faciles à utiliser!

MERCI À L'AVANCE DE VOTRE PARTICIPATION!

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL

Philippe Roy - Maire
philippe.roy@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Joseph Daoura - Conseiller district n° 1
joseph.daoura@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Minh-Diem Le Thi - Conseillère district n° 2
minh-diem.lethi@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Erin Kennedy - Conseillère district n° 3
erin.kennedy@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 345-9336 (rés.)
Téléc.: 514 345-9336 (rés.)

John Miller - Conseiller district n° 4
john.miller@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 738-7155 (rés.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Louis Dumont - Conseiller district n° 5
louis.dumont@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 735-3617 (rés.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Daniel Robert - Conseiller district n° 6
daniel.robert@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

DIRECTION GÉNÉRALE
Ava Couch - Directrice générale
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2915
Téléc.: 514 734-3080

SITE WEB DE
LA VILE DE MONT-ROYAL :
En français : www.ville.mont-royal.qc.ca
En anglais : www.town.mount-royal.qc.ca
Pour nous écrire : info@ville.mont-royal.qc.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Tél.: 514 734-2900

INFO-COLECTES
Tél.: 514 734-4123

COMPTOIR DE SERVICE - **Hôtel de ville :**
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-3021 / 514 734-3026
Téléc.: 514 734-3085

SERVICES MUNICIPAUX

URBANISME ET INSPECTION
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-3042 Téléc.: 514 734-3090

SERVICES TECHNIQUES
Isabel Tardif - Directrice
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-3034 Téléc.: 514 734-3084

- Génie
Tél.: 514 734-3034 Téléc.: 514 734-3084

- Travaux publics
180, chemin Clyde - H3P 2N9
Tél.: 514 734-2999 Téléc.: 514 734-3094

DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE
Yves Gignac - Directeur
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-3048 Téléc.: 514 734-3084

- Centre local de développement Les 3 monts, Outremont-Mont-Royal-Westmount
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 737-1253 Téléc.: 514 737-9253

LOISIRS, CULTURE ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES
Kevin Whitehall - Directeur
60, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-2928 Téléc.: 514 734-3083

INFO LIGNE: 514 734-2938

- Bibliothèque des adultes
1967, boul. Graham - H3R 1G9
Tél.: 514 734-2967 Téléc.: 514 734-3089

- Bibliothèque des enfants
Tél.: 514 734-2973

- Aréna
1050, ch. Dunkirk - H3R 3J8
Tél.: 514 734-2925

- Piscine extérieure
1000, ch. Dunkirk
Tél.: 514 734-2948

- Piscine intérieure
955 ch. Rockland - H3P 2X8
Tél.: 514 734-2928

- Chalet Mohawk
1050, ch. Dumfries - H3P 2P9
Tél.: 514 734-2950

- Chalet Connaught (Country Club)
1620, boul. Graham - H3R 1G8
Tél.: 514 739-5761

- Club de curling de Mont-Royal
5, av. Montgomery - H3R 2B2
Tél.: 514 733-7153

- Centre des jeunes
60, av. Roosevelt H3R 1Z4
Tél.: 514 734-4111

AFFAIRES PUBLIQUES ET GREFFE
Me Alexandre Verdy - Greffier
et Directeur des affaires publiques
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2988 Téléc.: 514 734-3092

COMMUNICATIONS
Tél.: 514 734-3017 Téléc.: 514 734-3092

TRÉSORERIE ET
RESSOURCES MATÉRIELLES
Nathalie Rhéaume - Trésorière et
Directrice des ressources matérielles
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-3015 Téléc.: 514 734-3091

RESOURCES HUMAINES
Gordon Black - Directeur
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2980 Téléc.: 514 734-3082

SÉCURITÉ PUBLIQUE
André Maratta - Directeur
10, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-4666 Téléc.: 514 734-3086

COUR MUNICIPALE (point de service)
1405, rue de l'Église,
Arrondissement St-Laurent (Qc) H4L 2H4
Tél.: 514 872-2964 Téléc.: 514 872-8271
cour-municipale@ville.montreal.qc.ca

URGENCES 9-1-1

POLICE DE QUARTIER - **Poste 24**
1435, av. Van Horne, Outremont H2V 1K9
Tél.: 514 280-0124 Téléc.: 514 280-0624

PRÉVENTION INCENDIE
Bureau de la direction
530, boul. Bouchard, 1er étage, Dorval H9S 1B2
Tél.: 514 280-6740 Téléc.: 514 280-2874